

| Nombre de membres | | | |
|-------------------|----------|----------|-----------------------|
| En exercice | Présents | Pouvoirs | Ont pris part au vote |
| 16 | 13 | 0 | 13 |

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
08 mars 2024

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.03.14.06

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux aux associations.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux qu'il a confiés à la commission vie associative concernant l'instauration de conventions de mise à disposition de locaux aux associations de la commune.

La commission a travaillé à la révision de cette convention et donne lecture du projet de convention modifiée, qui définit les conditions de la mise à disposition et les obligations de chacun.

Pour des raisons de simplification du processus de mise en œuvre, la commission propose au conseil de valider ce document et d'autoriser le maire à signer les conventions à venir.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de convention de mise à disposition de locaux à signer avec les associations utilisatrices de locaux communaux.
- Autorise le Maire à signer les conventions à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

